

## Ouverture 2010 sur les marais intérieurs (Hors DPM)

ESPÈCES	DATES D'OUVERTURE Ouverture anticipée Autres territoires mentionnés à l' <a href="#">article L. 424-6 du code de l'environnement</a>	Saison 2010-2011
<b>Oies</b>		
Oie cendrée	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Oie des moissons	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Oie rieuse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
<b>Canards de surface</b>		
Canard chipeau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Canard colvert	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard pilet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard siffleur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Canard souchet	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Sarcelle d'été	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Sarcelle d'hiver	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
<b>Canards plongeurs</b>		
Fuligule milouin	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Fuligule milouinan	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Fuligule morillon	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Garrot à œil d'or	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Harelde de Miquelon	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Macreuse noire	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Macreuse brune	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Nette rousse	15 septembre à 7 heures	15 septembre
<b>Rallidés</b>		
Foulque macroule	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Poule d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
Râle d'eau	15 septembre à 7 heures	15 septembre
<b>Limicoles</b>		
Barge rousse	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Bécasseau maubèche	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Bécassine des marais	Premier samedi d'août à 6 heures (***)	7 août
Bécassine sourde	Premier samedi d'août à 6 heures (***)	7 août
Chevalier aboyeur	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août

Chevalier arlequin	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Chevalier combattant	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Chevalier gambette	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Courlis corlieu	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Huîtrier pie	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Pluvier doré	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Pluvier argenté	Premier jour de la troisième décade d'août à 6 heures	21 août
Vanneau huppé	15 octobre	15 octobre

\*\*\* Jusqu'au dernier samedi d'août, sur les seules prairies humides et les zones de marais non asséchées spécifiquement aménagées pour la chasse de ces deux espèces, par la réalisation de platières et la mise en eau, entre 10H00 et 17H00.

**ATTENTION : la chasse de la barge à queue noire, du courlis cendré et de l'eider à duvet est suspendue sur l'ensemble du territoire métropolitain pour une durée de cinq ans.**